

BUREAU SYNDICAL

Procès-Verbal n° 143

Séance du 19 juin 2024

ORDRE DU JOUR

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- N°141 DU BUREAU SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2023

- N°142 DU BUREAU SYNDICAL DU 27 MARS 2024

3) DÉLIBÉRATIONS

POLE SOLIDARITE-SANTE

1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION "BIEN VIEILLIR EN BETHUNOIS" ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS.

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

POLE SERVICES TECHNIQUES

2 - VENTE DE MATERIEL PAR LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Rapporteur : Alain COQUERELLE

3 - CESSION DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES A LA COMMUNE DE BETHUNE

Rapporteur : Alain COQUERELLE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 30

Date de la convocation et
d'affichage : 13 juin 2024

Présents à la séance : 16

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf juin à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des Acacias, à SAINS-EN-GOHELLE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 juin 2024.

Etaient présents :

CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), DELANNOY Alain (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à MULLET Rosemonde

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, DOUVRY Jean-Marie, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, COQUERELLE Alain, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, HERNU Stéphane, DUCLOY Nadine, JURCZYK Jean-François, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry

Monsieur Alain DELANNOY, délégué(e) de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Bonsoir à tous, tout d'abord il nous faut désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique des communes nous en sommes à Hinges. Son représentant n'étant pas là, et celui de la commune suivante, Labeuvrière, non plus, nous passons à la commune de Lapugnoy.

Alain DELANNOY est-il d'accord pour être notre secrétaire de séance ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Bravo Alain, tu es notre secrétaire de séance.

Nous passons à l'approbation des procès-verbaux des séances des 13 décembre 2023 et 27 mars 2024.

Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ?

Pas de remarque, ils sont approuvés.

Je donne la parole à Sylvie pour la délibération n°1.

POLE SOLIDARITE-SANTE

1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION "BIEN VIEILLIR EN BETHUNOIS" ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS.

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

L'Association « Bien Vieillir en Béthunois », portée par le Centre Hospitalier de Béthune Beuvry et la Clinique Anne d'Artois de Béthune, assure la coordination de la filière gériatrique du Béthunois en participant à la structuration du parcours de soins et à l'accompagnement de la personne âgée.

Soucieux de garantir une qualité de prise en charge et d'accompagnement de leurs résidents et de développer les liens entre les structures sanitaires du territoire, les EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaitent formaliser un partenariat avec l'Association sus nommée.

La présente Convention définit les engagements réciproques entre l'Association « Bien Vieillir en Béthunois » et les EHPAD du SIVOM du Béthunois afin d'optimiser la prise en charge gériatrique des résidents accueillis au sein de ces structures.

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de ce dispositif de coordination gériatrique,

Après avis de la Commission Solidarité Santé du 4 juin 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 12 juin 2024,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la Convention de partenariat entre l'Association « Bien vieillir en Béthunois » et le SIVOM de la Communauté du Béthunois, pour une durée d'un an reconduite par tacite reconduction.

Sylvie MEYFROIDT :

Il s'agit de la signature d'une convention de partenariat entre l'association « Bien Vieillir en Béthunois » et les EHPAD du SIVOM.

L'Association « Bien Vieillir en Béthunois » est une filière de coordination gériatrique, portée par le Centre Hospitalier de Béthune - Beuvry et la Clinique Anne d'Artois de Béthune. Son objectif est de permettre d'optimiser les « parcours patients âgés » en développant les liens entre les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

Considérant l'intérêt pour les Résidents des EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois de bénéficier de ce dispositif de coordination gériatrique, il convient de proposer la signature de la Convention de partenariat entre les deux parties.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Sylvie.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POLE SERVICES TECHNIQUES

2 - VENTE DE MATERIEL PAR LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Considérant la nécessité de vendre un ensemble de véhicules et engins appartenant au SIVOM de la Communauté du Béthunois et en l'espèce une tondeuse autoportée KUBOTA modèle GCD900F, n° de série : F3680C33361,

Considérant que la Direction Nationale d'Interventions Domaniales est en mesure de procéder à l'estimation de ce bien mobilier et à sa mise en vente aux enchères,

Le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales pour la vente du véhicule susvisé au montant de 7 300,00 €,

La recette sera imputée au budget de la compétence 341, budget principal.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

La délibération n°2 concerne la vente d'un véhicule par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, une tondeuse qui était utilisée pour le terrain de golf et qui ne sert donc à rien pour nos terrains de foot. Je ne pense pas qu'une commune ait la construction d'un golf en projet, donc pour 7 300 € on vend cette vieille tondeuse et on libère un peu de place dans le hangar des espaces verts.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - CESSION DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES A LA COMMUNE DE BETHUNE

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Considérant la volonté du SIVOM de la Communauté du Béthunois de vendre deux bâtiments modulaires de dimensions externes 6,05m x 2,40m dont il n'a plus l'usage.

Considérant l'intérêt manifesté par la commune de Béthune pour l'acquisition de ces deux bâtiments modulaires.

Le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer le contrat de cession, selon le projet ci-annexé, de deux bâtiments modulaires pour un montant total de 7 558€, valeur nette comptable.

La recette sera imputée au budget de la compétence 130, budget principal.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Dans la troisième délibération, il s'agit de la cession à la commune de Béthune, à la valeur nette comptable, de deux bungalow Portakabin préfabriqués qu'on utilisait pour stocker nos archives à l'ancienne cuisine centrale à Béthune. Vous le savez on a racheté 8 containers maritimes d'occasion pour remettre en place les archives au Siège. Nous n'avons donc plus besoin de ces deux bungalow et on propose de les revendre à leur valeur nette comptable, au prix de 7 558 €. Ce sera des bungalow pour un boulodrome de quartier pour des jeunes de quartier. Ils sont en piètre état mais on sait qu'ils vont les repeindre et les retaper.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voilà qui termine ce Bureau Syndical. Je vous remercie et nous nous retrouvons de l'autre côté de la rue, à la salle des Fêtes de Sains-en-Gohelle.

Le président



Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

Le secrétaire de séance

Monsieur Alain DELANNOY